



CONCOURS COMMUNAL DES JARDINS NOURRICIERS 2020

Article 1 : Objet du concours

Ce concours est organisé par la Ville de Meyreuil. Il a pour objectif de récompenser le meilleur jardin nourricier meyreullais. Il a pour ambition de favoriser la production de végétaux comestibles destinés à l'auto-consommation, développer et améliorer la biodiversité et enfin sensibiliser les personnes à la nécessité de favoriser et protéger la biodiversité.

Article 2 : Inscription au concours

La participation à ce concours est gratuite.

Le concours est ouvert aux habitants de Meyreuil excepté les membres du jury .

Les candidats auront le choix parmi deux catégories, à savoir :

- Catégorie : jardin potager
- Catégorie : micro-jardin ou balcon ou terrasses

Le bulletin d'inscription est disponible à l'accueil de la Mairie. Il est aussi téléchargeable sur le site Internet de la commune www.ville-meyreuil.fr - rubrique Actualités.

Les inscriptions seront closes le 10 juillet 2020.

Article 3 : Le concours

Ce concours est destiné à toute personne, habitant la commune de Meyreuil et y cultivant un jardin et/ou un balcon. Ce jardin sera cultivé SANS produits chimiques conformément à la démarche environnementale adoptée par la commune.

Article 4 : Jury

Un jury composé d'amateurs éclairés et de professionnels, désignera les lauréats de chaque catégorie. Le jury est seul juge de la validité de l'attribution des prix.

Article 5 : Déroulement du concours

Les visites des jardins et/ou balcons potagers auront lieu en fin juillet. Les participants auront été préalablement contactés pour être informés du créneau de passage du jury. Le jury tolère les jardins non visibles de la rue, ce qui implique que les candidats autorisent les membres du jury à pénétrer sur leur propriété.

Article 6 : Critères de notation

Le jury établit le classement après la visite de tous les inscrits en se basant sur une grille de notation préétablie pour évaluer le plus objectivement possible les différents potagers.

Le jury appréciera les efforts des candidats et prendra en compte :

- La diversité des espèces et variétés cultivées
- L'entretien et les pratiques de jardinage (respect de l'environnement et de la biodiversité)
- L'esthétisme et la disposition (originalité des tracés, cultures associées, mariages légumes / fleurs)

QUELQUES BONUS SONT POSSIBLES !

Pour se voir octroyer un bonus de points lors de la notation, les candidats pourront proposer une recette de cuisine originale mettant en œuvre un ou plusieurs produits de leur culture. Les candidats pourront proposer un dossier de présentation de leur culture qu'ils remettront au jury le jour du passage.

Article 7 : Remise des prix

L'ensemble des récompenses sera attribué à l'occasion de la remise des prix du concours. Tous les participants y seront conviés et récompensés. Les prix seront attribués en fonction d'un classement établi par le jury ; le premier prix étant décerné au candidat ayant rempli tous les critères de la grille d'évaluation.

Article 8 : Droit à l'image

Les participants acceptent que des photos de leurs maisons ou jardins soient prises dans le cadre du concours. Ils en autorisent la publication et la diffusion, sans aucune contrepartie, dans la presse locale, dans le bulletin municipal, sur le site internet de la ville, lors de la cérémonie de remise des prix et tout autre support jugé opportun par la ville de Meyreuil.

En outre, les photos publiées ou diffusées pourront comporter des mentions de texte de type : quartier, catégorie de participation, classement ou toute autre mention jugée nécessaire par la ville de Meyreuil.

Les utilisations éventuelles ne seront pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice.

Article 9 : Engagement des participants

L'inscription au concours du meilleur potager implique l'acceptation des prescriptions contenues dans le présent règlement, ainsi que les décisions du jury.

Le présent règlement sera remis à tout candidat lors de l'inscription. Il est aussi disponible sur le site Internet www.ville-meyreuil.fr. Il devra être joint à la fiche d'inscription.

La commune se réserve le droit de présenter le premier prix de chaque catégorie au concours départemental et/ou régional s'ils sont maintenus en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Je soussigné(e),....., accepte sans réserve toutes les clauses reprises dans le règlement du Concours dont j'ai pris connaissance.

A Meyreuil, Le2020

Signature